



ADRESSE
C A D S T R E
COORDONNÉES GPS

COMMUNE CODE INSEE

REFERENCE D'ÉDATEIONÉDITION



OLD PEB BASIA BASO ICP Radon Séisr

1. Page de synthèse
2. Synthèse des risques
3. Formulation de l'état des risques
4. Cartographies des risques
5. Formulation de l'option de reconnaissance
6. Cartographie de l'option de reconnaissance
7. Liste des sites de pollution des sols
8. Cartographies des pollutions des sols
9. Formulation des recommandations

Document réglementaire et références

<https://www.risques.com/short/XVQJW>

En cliquant sur le lien ci-dessus, vous accédez à des sites internet et à des documents qui ont servi à la réalisation de ce document.



TYPE	EXPOSITI	ANN DE PREVENTI
Informatif		La commune n'est pas soumise à l'obligation de réaliser un plan de prévention
Informatif		Le bien n'est pas situé dans une zone soumise à un plan de prévention au bruit
PPR Naturel		Zonage réglementaire sur la sismicité : Niveau 3
PPR Naturel		Commune à potentiel radon de niveau 1
PPR Naturel		La commune ne dispose éventuellement pas de zones
PPR Miniers		La commune ne dispose éventuellement pas de zones
PPR Technologique		La commune ne dispose éventuellement pas de zones

Article 59 de la loi n° 2004-71 du 2 février 2004 relative à l'égalité territoriale

Et a des risques pollutifs en application des articles 25, 125 et 161, 125 du code de l'environnement (E.C.P.R.D.G.P.R.) en vigueur.
 Cet état est rempli par le vendeur, j'ai été dans le cadre de la vente d'une maison, l'ensemble de ces renseignements, a été obtenu par le vendeur et doit dater de moins de 12 mois à la date de signature de l'acte de vente, éprouver à l'acte de vente.

Adresse de l'immeuble (ou emplacement) Code post Nom de la commune

755 chemin du 38590 ST GEOI 38590 ST GEOIRS

Situation de l'immeuble ou parcelle visée par les plans de prévention des risques (P.P.R.)

L'immeuble est situé dans P.P.R. périmètre oui non
 périmètre anti (3) approuvé et en vigueur (si) le rdat
 Si oui, les plans de prévention des risques pris en compte :
 L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux de prévention P.P.R.M. oui non
 Si oui, les prescriptions de travaux de prévention P.P.R.M. oui non

Situation de l'immeuble ou parcelle visée par les plans de prévention des risques miniers (P.P.R.M.)

L'immeuble est situé dans P.P.R. périmètre oui non
 périmètre anti (3) approuvé et en vigueur (si) le rdat
 Si oui, les risques miniers pris en compte :
 L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux de prévention P.P.R.M. oui non
 Si oui, les prescriptions de travaux de prévention P.P.R.M. oui non

Situation de l'immeuble ou parcelle visée par les plans de prévention des risques technologiques (P.P.R.T.)

L'immeuble est situé dans P.P.R. périmètre oui non
 périmètre approuvé et en vigueur (si) le rdat
 Si oui, les risques technologiques pris en compte :
 e et x (si) e et t (si) e et s (si)
 L'immeuble est situé par périodes de délaissement oui non
 L'immeuble est situé en zone de prévention oui non
 si la transaction conclue, l'ensemble des prescriptions de travaux de prévention oui non
 si la transaction conclue, l'ensemble des prescriptions de travaux de prévention oui non
 exposé ainsi que d'autres renseignements, est jointe à l'acte de vente oui non

Situation de l'immeuble ou parcelle visée par les plans de prévention des risques d'inondation (P.P.R.I.)

Le terrain est situé à l'intérieur de la zone de prévention des risques d'inondation (P.P.R.I.) oui non

Situation de l'immeuble ou parcelle visée par les plans de prévention des risques sismiques (P.P.R.S.)

L'immeuble se situe dans une zone de sismicité classée en :
 zone 1 (faible) zone 2 (moyenne) zone 3 (forte) zone 4 (très forte) zone 5 (très forte)

Situation de l'immeuble ou parcelle visée par les plans de prévention des risques de radon (P.P.R.R.)

L'immeuble se situe dans une commune à potentiel radon classé en : en moyenne

Informations relatives à la pollution des sols

Le terrain est situé dans une zone de prévention des risques (SIS) oui non

Informations relatives aux risques encourus par l'assurance phénaciale (N.A.M.S.U.T.E.)

L'immeuble a-t-il donné lieu au versement d'une indemnité à l'occasion d'un sinistre naturel, technologique ou autre ? oui non

Situation de l'immeuble ou parcelle visée par les plans de prévention des risques de catastrophe (P.P.R.C.) de côte (R.P.P.C.)

L'immeuble est-il situé dans une zone de prévention des risques de catastrophe (P.P.R.C.) de côte (R.P.P.C.) oui non
 L'immeuble est situé dans une zone de prévention des risques de catastrophe (P.P.R.C.) de côte (R.P.P.C.) oui non
 Si oui, l'ensemble des prescriptions de travaux de prévention de cette zone oui non
 L'immeuble est-il concerné par des prescriptions applicables à cette zone oui non
 L'immeuble est-il concerné par des prescriptions applicables à cette zone oui non

Documents à fournir

- La fiche d'information sur le risque sismique de la commune sur le site www.insee.fr
- La liste des propriétaires de biens situés dans la commune et qui ont donné lieu au versement d'une indemnité

Date / Li

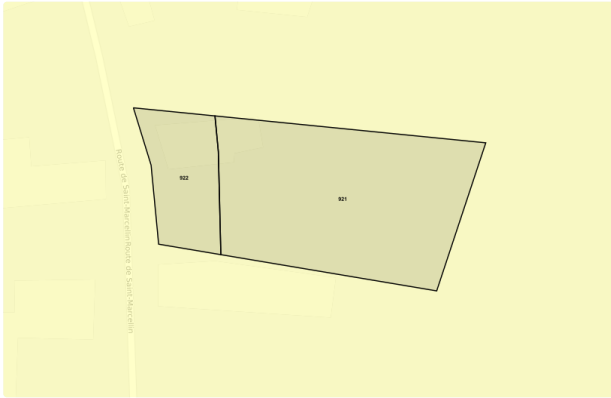
Signature

Le, 03/03/2022 Signature
 Fait à ST GEOIRS

(1) Le P.P.R. = plan de prévention des risques (P.P.R.) en cours de mise en œuvre (à l'exception des P.P.R. de catastrophe) pour les nouveaux immeubles et biens immobiliers existants. Le P.P.R. = plan de prévention des risques (P.P.R.) adopté par le conseil municipal sur les biens existants (à l'exception des P.P.R. de catastrophe) pour les biens existants. Le P.P.R. = plan de prévention des risques (P.P.R.) adopté par le conseil municipal sur les biens existants (à l'exception des P.P.R. de catastrophe) pour les biens existants.

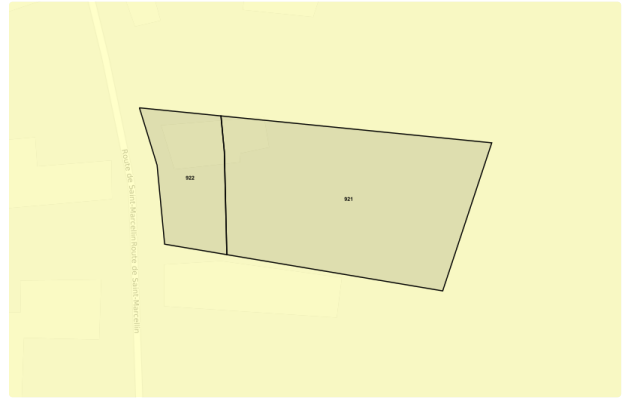


Mouvement sismique (Frères)
B 921 - B 922



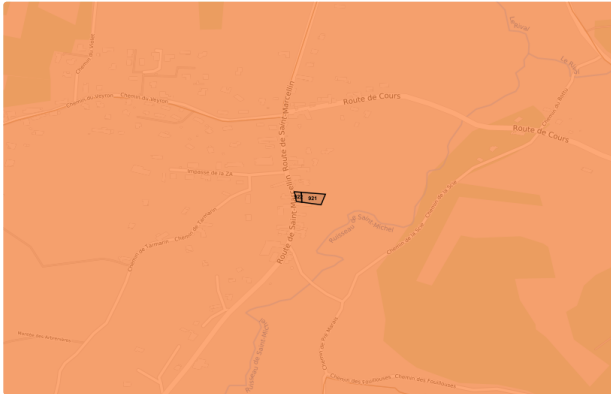
- Faible
- Moyen
- Fort

Radon
B 921 - B 922



- Niveau 1
- Niveau 2
- Niveau 3

Zones sismiques



- | | |
|--|--|
| 1 - très faible | 4 - Moyenne |
| 2 - faible | 5 - fort |
| 3 - Modéré | |

des

Cet état, à remplir par le vendeur, est destiné à être intégré au dossier de diagnostic technique - DDT (annexé, selon le cas, à la promesse de vente ou, à défaut de promesse, à l'acte authentique de vente et au contrat de location ou annexé à ces actes si la vente porte sur un immeuble non bâti) et à être à l'acte authentique de vente et, le cas échéant, au contrat préliminaire en cas de vente en l'état futur d'achèvement.

Cet état est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral

n° [] du [] mis à jour le []

code postal Insee

755 chemin du veyron /Parcelles: B921
- B922

38590

ST GEOIRS

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un

1 []

1 [] date []

nom de l'aérodrome: []

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux d'insonorisation

2 [] []

2 [] []

les travaux prescrits ont été réalisés

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un autre

1 [] []

1 [] date []

nom de l'aérodrome: []

> L'immeuble se situe dans une zone de bruit d'un plan d'exposition au bruit définie comme :

très forte [] forte [] modérée [] faible []

(intérieur de la courbe d'indice Lden 70)

(entre la courbe d'indice Lden 70 et une courbe choisie entre Lden 65 celle et 62)

(entre la limite extérieure de la zone B et la courbe d'indice Lden choisi entre 57 et 55)

(entre la limite extérieure de la zone C et la courbe d'indice Lden 50). Cette zone n'est obligatoire que pour les aérodromes mentionnés au I de l'article 1609 quater viciés A du code général des impôts.(et sous réserve des dispositions de l'article L.112-9 du code l'urbanisme pour les aérodromes dont le nombre de créneaux horaires attribuables fait l'objet d'une limitation réglementaire sur l'ensemble des plages horaires d'ouverture).

Nota bene: Lorsque le bien se situe sur 2 zones, il convient de retenir la zone de bruit la plus importante.

Le plan d'exposition au bruit est consultable sur le site Internet du Géoportail de l'institut national de l'information géographique et forestière (I.G.N) à l'adresse suivante: <https://www.geoportail.gouv.fr/>

date / lieu

03 mars 2026 / ST GEOIRS

information sur les nuisances sonores aériennes
pour en savoir plus, consultez le site Internet du ministère de la transition écologique et solidaire
<https://www.ecologie-solidaire.gouv.fr/>



Plan d'exposition aux bruits (PEB)



- Zone: rÃts o F te (Lden 70)
- Zone B r te F (Lden 65- 62)
- Zone C : d Mo (dL d en 57- 55)
- Zone B i b l e (Lden 50)



se de données des sites industriels et activités de services

<p>📍 Hameau Courbevoie État de pollution des sols M. MARION Jean</p>	<p>📍 Lieu de stockage État de pollution des sols M. MARION Jean</p>
--	---



se de données de pollution des

Aucun site BASOL a moins de 500 mètres



installations classées pour la protection de l'environnement

Aucun site ICPE a moins de 500 mètres

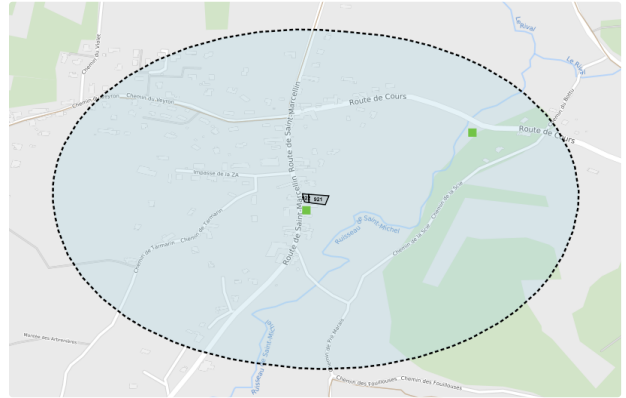


S I S
B 9 2 1 - B 9 2 2



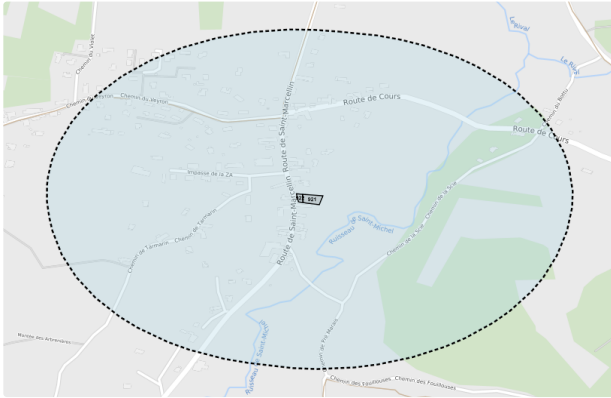
S I S

Pollution des sols (BASOL / !)



BASIAS
BASOL

Installations Classées de la P
L'Environnement (ICPE)



I C P E



PRÉFECTURE

COMMUNE

ADRESSE DE L'IMMEUBLE

Cochez les cases si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet de dommages consécutifs à chacun des événements

CATASTROPHE NATURELLE	DÉBUT	FIN	ARRÊTÉ	JO DU	INDEMNISATION
☞	23/10/2023	31/10/2023	13/01/2004	02/2014	<input checked="" type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON
	25/09/1999	09/1999	04/2000	04/2000	<input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON
	09/10/1982	31/10/1988	12/1985	12/1985	<input checked="" type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON
	13/05/1985	05/1988	10/1983	11/1983	<input checked="" type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON
	06/11/1982	11/1982	11/1982	11/1982	<input checked="" type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON
☀	01/07/2003	09/2003	12/2005	12/2005	<input checked="" type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON
☞	06/11/1982	11/1982	11/1982	11/1982	<input checked="" type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON

Nom et visa du vendeur

Etabli le 03/03/2026

Visa de l'acquéreur

Cachet / Signature de l'agent mandataire

Chacun peut consulter son dossier en mairie, le dossier départemental sur les risques majeurs et le dossier communal sur les risques naturels à l'échelle de la commune, pour être informé de l'état des lieux et des risques :



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



QUE FAIRE
EN CAS DE...

Le séisme est le risque naturel majeur potentiellement le plus meurtrier, tant par ses effets directs (chutes d'objets et effondrement de bâtiments) qu'indirects (mouvements de terrain, tsunami, etc.).

SÉISME ?

Avant les secousses, préparez-vous

- **REPÉREZ les endroits où vous protéger :** loin des fenêtres, sous un meuble solide
- **FIXEZ les appareils et meubles lourds** pour éviter qu'ils ne soient projetés ou renversés
- **PRÉPAREZ VOTRE KIT D'URGENCE 72H** avec les objets et articles essentiels
- **FAITES RÉALISER UN DIAGNOSTIC de vulnérabilité** de votre bâtiment



Pendant les secousses

- **ABRITEZ-VOUS PRÈS D'UN MUR**, d'une structure porteuse ou sous des meubles solides
- **ELOIGNEZ-VOUS DES FENÊTRES** pour éviter les bris de verre
- Si vous êtes en rez-de-chaussée ou à proximité d'une sortie, **ÉLOIGNEZ-VOUS DU BÂTIMENT**
- **NE RESTEZ PAS PRÈS DES LIGNES ÉLECTRIQUES** ou d'ouvrages qui pourraient s'effondrer (ponts, corniches, ...)
- **EN VOITURE, NE SORTEZ PAS** et arrêtez-vous à distance des bâtiments
- **RESTEZ ATTENTIF :** après une première secousse, il peut y avoir des répliques



Après les secousses



SORTEZ DU BÂTIMENT, évacuez par les escaliers et éloignez-vous de ce qui pourrait s'effondrer



ELOIGNEZ-VOUS DES CÔTES et rejoignez les hauteurs : un séisme peut provoquer un tsunami



ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours



RESTEZ À L'ÉCOUTE des consignes des autorités

Annexes réglementaires de
ST GEOIRS

Fiche communale - IAL

Fiche synthétique sur l'état des risques naturels, miniers et technologiques majeurs

Commune de : SAINT-GEOIRS

1. Risques naturels

1- a / Plan(s) de Prévention des Risques Naturels (PPRN) *

► **Inondation** : Aucun Prescrit Appliqué par anticipation Approuvé En date du :
Nom :

Prescription de travaux dans le PPR oui non

Documents permettant la localisation des immeubles au regard des risques pris en compte consultables sur :

-

En cas de PPR approuvé, liste des documents auxquels il est possible de se référer : note de présentation et règlement du PPR

► **Multirisques** : Aucun Prescrit Appliqué par anticipation Approuvé En date du :

Prescription de travaux dans le PPR oui non

Documents permettant la localisation des immeubles au regard des risques pris en compte consultables sur :

-




En cas de PPR approuvé, liste des documents auxquels il est possible de se référer : note de présentation et règlement du PPR

► **R111-3 (valant PPR)** Aucun Approuvé En date du :

Documents permettant la localisation des immeubles au regard des risques pris en compte consultables sur :


-

Les risques naturels suivants sont recensés dans le(s) PPR :


		Nature du risque	Caractérisation du risque	Codification PPR
 Zone Inondable	<input type="checkbox"/>	Inondation de plaine Remontée de nappe	Hauteur pouvant être importante, vitesse généralement lente Affleurement sur sol saturé d'eau	I ou i
	<input type="checkbox"/>	Crue des fleuves et rivières Crue rapide des rivières	Vitesse généralement plus élevée qu'en inondation de plaine	C ou c
	<input type="checkbox"/>	Zone marécageuse	Zone humide présentant une végétation caractéristique	M ou m
	<input type="checkbox"/>	Inondation en pied de versant	Accumulation et stagnation dans une zone fermée par un obstacle (route, voie ferrée)	I' ou i'
	<input type="checkbox"/>	Crue des torrents et ruisseaux torrentiels	Augmentation brutale du débit d'un cours d'eau avec transport de matériaux solides	T ou t
	<input type="checkbox"/>	Ruissellement sur versant	Divagation des eaux météoriques en dehors du réseau hydrographique	V ou v
 Mouvement de terrain	<input type="checkbox"/>	Glissement de terrain Solifluxion Coulée boueuse	Mouvement d'une masse de terrain le long d'une surface de rupture Mouvement de matériaux sur pente faible Transport de matériaux plus ou moins fluides	G ou g
	<input type="checkbox"/>	Chute de pierres et blocs	Chute d'éléments rocheux	P ou p
	<input type="checkbox"/>	Effondrement - Suffosion	Évolution de cavités souterraines avec des manifestations en surface - Tassement superficiel des terrains meubles provoqué par des circulations d'eaux souterraines	F ou f
 Avalanche	<input type="checkbox"/>	Avalanche	Écoulement de neige lourde ou poudreuse après rupture du manteau neigeux	A ou a

* toutes les pièces composant le(s) dossier(s) de PPR sont consultables en Mairie ou en Préfecture

1- b / Zonage réglementaire sur la prise en compte de la sismicité

 Séisme	<input checked="" type="checkbox"/>	Nature du risque	Caractérisation du risque
		Séisme	Vibrations du sol cartographiées en 5 niveaux d'intensité (nouvelle réglementation en vertu des décrets 2010-1254 et 2010-1255 du 22 octobre 2010) <input type="radio"/> 1 <input type="radio"/> 2 <input checked="" type="radio"/> 3 <input type="radio"/> 4 <input type="radio"/> 5

1- c / Prise en compte du risque radon

 Radon	<input type="checkbox"/>	Nature du risque	Caractérisation du risque
		Zone à potentiel radon	Classement de la commune en zone à potentiel radon <input type="radio"/> 1 <input type="radio"/> 2 <input type="radio"/> 3

2. Risques miniers


Plan de Prévention des Risques Miniers (PPRM)*

Aucun Prescrit Appliqué par anticipation Approuvé En date du :
 Nom :

Prescription de travaux dans le PPR oui non

Documents permettant la localisation des immeubles au regard des risques pris en compte consultables sur :


-
En cas de PPR approuvé, liste des documents auxquels il est possible de se référer : note de présentation et règlement du PPR

 Cavités souterraines	<input type="checkbox"/>	Nature du risque	Caractérisation du risque
		Mouvement de terrain	Effondrement généralisé (Eg ou eg) ou localisé (El ou el) – Tassement (T ou t) - Glissement (G ou g)
	<input type="checkbox"/>	Autres	<input type="checkbox"/> Inondation (I ou i) <input type="checkbox"/> Émanation de gaz de mine (Z ou z) <input type="checkbox"/> Échauffement (H ou h)

3. Risques technologiques

Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) *


Aucun

 Risques technologiques	Nom du PPRT	Situation		Date	Effet thermique	Effet surpression	Effet toxique	Prescription de travaux
		prescrit	approuvé					
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Documents permettant la localisation des immeubles au regard des risques pris en compte consultables sur :

-
En cas de PPR approuvé, liste des documents auxquels il est possible de se référer : note de présentation et règlement du PPR

4. Pollution des sols

 SIS	Nature du risque	Caractérisation du risque
	Pollution des sols	Le terrain est situé en secteur d'information sur les sols (SIS) <input type="radio"/> oui <input type="radio"/> non

5. Arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique

La liste détaillée des arrêtés est consultable sur le site : <http://www.georisques.gouv.fr/>

* toutes les pièces composant le(s) dossier(s) de PPR sont consultables en Mairie ou en Préfecture